

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE.

Vu le décret n° 87-716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

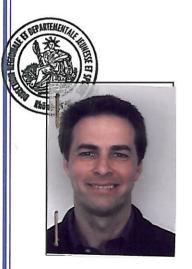
Vu l'arrêté du 22 juin 2007 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs :

Vu la délibération du jury en date du : ...17/03/2009 ;

DÉLIVRE

le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs

À



***	Monsieur Frédéric	ROUSSEL
-----	-------------------	---------

Né(e) le : 22 octobre 1968

à: SARCELLES (95)

BREVET N°

BD069090014

Fait le .31/03/09..... à .Lyon....

PourLe directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Fredéric FOURNET